

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 29 JUIN 2015

Convocation du 23 JUIN 2015

PRESENTS : HUDRY J. Luc – DENOUEAU Sylvie -BOITEL Marie – MARTINATTO Ludivine – HENRY Aïcha – BOUVERESSE Hervé – LUCOT Eric – LUSSEAU Christophe — BONNET André – VADAM Ludwig –CORNOUEIL Serge – WETZEL Christophe – QUANTIN Eric

ABSENTS EXCUSES : DESMARTIN Yves – DAVAL Patricia

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie BOITEL

### **I Compte rendu du 18 MAI 2015**

Après lecture du document, approbation à l'unanimité par les membres présents.

### **II GESTION SALLE POLYVALENTE :**

A compter du 14 JUILLET, la gestion sera faite en directe par la Mairie : réservations, états des lieux etc....

Un calendrier sera installé en Mairie pour que chacun puisse en disposer.

Chaque conseiller sera destinataire d'un règlement intérieur.

Une réunion aura lieu à la salle avec tous les conseillers pour le fonctionnement du matériel.

L'abri de bus sera fermé tous les weekends de locations.

### **III ASSAINISSEMENT :**

Lecture du courrier adressé par l'Agence de l'Eau à Monsieur le Président du SIAR pour le raccordement à la station d'épuration de RANCHOT des communes d'EVANS, SALANS et FRAISANS.

06 JUILLET – 9 H 00 réunion en Mairie avec M. BORDY de l'Agence de l'eau pour ce projet.

Mme BAHLINGER propriétaire du terrain sera contactée pour le passage des canalisations.

Un délai de Un mois sera fixé pour la réponse.

Monsieur le Maire donne le décompte définitif et général de la prestation IRH pour un montant de 7 475.00 € TTC.

Le conseil approuve ce décompte pour paiement, et habilite le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### **IV BATIMENT COMMUNAL :**

M. DEMOLY, architecte de ST VIT a établi un devis d'un montant de 5 000.00 € HT d'honoraires pour une mission d'étude et d'esquisses, Avant projet sommaire, avant projet définitif , projet de conception et divers ceci sur un montant prévisionnel de travaux de 125 00.00 €.

Le conseil approuve ce devis à l'unanimité et habilite M. le Maire à signer ces documents.

#### **V VOIRIE – CARREFOUR DERRIERE L'EGLISE**

La Société SJE et le CTRD de Dole doivent nous adresser leurs devis.

A savoir qu'une baissière sera installée sur la droite de la voirie pour la récupération des eaux de pluie et le terre plein central sera enlevé, seule une matérialisation au sol sera effectuée ceci afin de faciliter la circulation des engins agricoles et des véhicules gros volumes.

#### **VI FPIC**

FPIC . Ceci est une répartition des dotations de l'Etat entre les communautés de communes afin de créer une homogénéité de celles-ci.

La communauté de communes avait décidé de répartir cette dotation pour les communes ne bénéficiant pas de structures JURA NORD.

Ce financement était plafonné à 8 500.00 € par commune déposant un dossier pour de la voirie, des bâtiments ou aménagements divers correspondant à un programme de travaux d'environ au moins 14 000.00 €.

En 2015, pour des raisons budgétaires, JURA NORD avait demandé aux communes que cette dotation soit intégralement reversée à la communauté de communes. Les communes devaient délibérer dans ce sens et les membres du conseil communautaires devaient entériner cette décision par 2/3 des voix. Or, 17 membres du conseil communautaire ont refusé ce versement.

Ceci a pour conséquence de grever les finances de la communauté de communes.

Le montant du FPIC pour EVANS s'élève à 8 494.00 €.

Une délibération sera inscrite au prochain Conseil municipal pour reversement à la com- com de la participation aux frais de fonctionnement scolaire pour un montant de 29 000.00 €.

#### **CLECT**

Le conseil propose de reverser une partie de cette dotation à des associations de JURA NORD suite à la restriction budgétaire qu'elles ont subit à la condition que toutes les autres communes suivent le même raisonnement.

30 000 € étaient manquant dans leur budget ce qui représente 3.00 € par habitant des communes membres de JURA NORD

Le conseil municipal souligne que les associations font vivre nos villages et qu'EVANS connaît bien ce sujet puisque chacun est partie prenante d'une, voire plusieurs associations communales.

#### **VII CIMETIERE :**

Monsieur le Maire relate les différentes étapes du programme de restructuration du cimetière élaborées par la STE FINALYS.

Une convocation sera adressée à cette société pour une rencontre le 31 AOUT avec le Conseil municipal.

#### **VIII ZONES HUMIDES :**

Lecture du courrier de M. LEGAIN exploitant les parcelles communales ZA 18 et ZA 53 qui accepte de laisser une bande de terrain en jachère le long de la forêt.

Le conseil municipal propose d'enlever cette superficie du bail mais de laisser le tarif à l'identique.

Une rencontre se fera avec M. LEGAIN ; M. LUCOT Eric – M. QUANTIN Eric – M. HUDRY Jacques président de l'ACCA et M. HUDRY J. Luc Maire.

La date sera définie avec les personnes concernées.

#### **XIV TONDEUSE :**

La délibération antérieure cédant cette tondeuse à Mme DAVAL est annulée.

Le conseil précise que cette vente a été réalisée avec M. BAUD pour 340.00 €.

Un titre lui sera adressé.

#### **XV ASSURANCE GROUPAMA**

Monsieur le Maire donne lecture des contrats VILLASSUR et du contrat VEHICULE

Le conseil approuve à l'unanimité et habilite le Maire à signer ces documents.

Le remboursement par GROUPAMA de la somme de 274.93 € est approuvé à l'unanimité des présents. Ceci correspond à des remises sur VILLASSUR.

#### **XVI ECOLE :**

Monsieur le Maire donne un compte rendu. Des travaux ont été demandés sur les bâtiments. Jura nord sera destinataire de ces requêtes. Ce compte rendu sera adressé à tout le conseil municipal.

#### **XVII QUESTIONS DIVERSES :**

**INFORMATIQUE ECOLE :** problème de connexion à voir avec JURA NORD si une connexion directe ne pourrait être installée plutôt que d'utiliser celle de la Mairie.

**SICTOM :** A compter du 06 JUILLET les collectivités seront facturées.

M. BOUVERESSE, délégué SICTOM est convoqué le MARDI 30 JUIN 2015 à l'assemblée du SICTOM. Des éléments de précisions seront apportés lors de la séance du conseil du 31 AOÛT.

Courrier d'un riverain de la Rue de la Citadelle pour demander des trottoirs devant sa propriété. Seul un aménagement du virage de la Citadelle est au programme pour l'instant, il sera vu sur place le problème d'écoulement d'eaux de ruissellement.

**FESTIVAL DE LA SOURCE** : info

**SITE INTERNET** : Il est demandé à chaque Evannais ou Evannaises de prendre contact avec M-LUCOT Eric (06.33.13.20.49) si vous êtes en possession de photos anciennes de notre village pour agrémenter la rubrique « Autrefois ». Merci à tous pour votre participation.

<b>ARROSAGE</b> : JEUDI 02 juillet 15	M. BOUVERESSE – M. BONNET
LUNDI 06 JUILLET	M. LUCOT – Mme DENOUVEAUX
VENDREDI 10 JUILLET	M. CORNOUEIL – M. WETZEL
LUNDI 13 JUILLET	M. LUSSEAU – Mme HENRY

**LE MAIRE**

**J. LUC HUDRY**